

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2021

---

PRÉVENTION ACTES DE TERRORISME ET RENSEIGNEMENT - (N° 4104)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL275

présenté par

M. Kervran, rapporteur et M. Gauvain, rapporteur

-----

### ARTICLE 7

À l'alinéa 31, substituer aux mots :

« ces services »

les mots :

« ce service ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.